

TOURISME DE TERROIR ®

Le 26 juin 2003, lors du salon Vinexpo, la CNAOC, l'INAO et le Syndicat général de l'AOC Corbières ont porté sur les fonds baptismaux et en présence d'une cinquantaine de représentants des syndicats d'Appellations ou interprofessions viticoles, d'organisations institutionnelles et touristiques, **la Fédération Nationale du Tourisme de Terroir®**.

Cette fédération a pour vocation de protéger et de promouvoir, au plan national, le concept de terroir touristique d'Appellation d'Origine dont la culture du vin est l'une des plus brillantes expressions.

Une démarche novatrice

Le « tourisme de terroir » est une démarche novatrice qui marie le tourisme et les éléments identitaires d'Appellation d'Origine Contrôlée d'un territoire : les paysages culturels, les savoir-faire locaux, les outils, les techniques, l'histoire, les hommes et les produits. Ce sont tous les grands patrimoines définissant une identité propre et tout ce qui fait l'architecture rurale.

Tous ces éléments sont associés à des prestations de professionnels engagés et formés :

- **A garantir l'origine** par la découverte du terroir touristique et de ses caractéristiques. La garantie de l'Origine ne passe que par la spécificité d'un lieu : par cela, le « tourisme de terroir » est un tourisme d'appellation d'origine,
- **A assurer la qualité** des prestations touristiques en garantissant un accueil de qualité,
- **A respecter** durablement l'environnement.

Le « tourisme de terroir » est la synergie de l'agritourisme, du tourisme rural, du tourisme vert et du tourisme viti-vinicole qui en font sa spécificité et son originalité. Philippe Feneuil, Président de la CNAOC devait d'ailleurs préciser « par cette démarche, l'AOC cesse désormais d'être une légende et devient une réalité moderne. »

Les Membres Fondateurs : La Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux de vie de vins à Appellation d'Origine Contrôlée (CNAOC), l'Institut National des Appellations d'Origine Contrôlée (INAO), le Syndicat général de l'AOC Corbières, Syndicat de l'AOC Cabardès, Syndicat du cru Faugères, Syndicat du cru Minervois, Syndicat du cru Saint-Chinian, Syndicat des vins d'AOC de Limoux, Fédération des Grands Vins de Bordeaux, Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux supérieurs, Conseil Régional des Vins d'Aquitaine, Pays Beaujolais, Syndicat général des vignerons de la Champagne, Fédération Viticole de l'Anjou, Fédération régionale du Sud-Ouest, Fédération des Unions viticoles du Centre, Conseil interprofessionnel des vins de la Région de Bergerac, Compagnons des Côtes du Rhône, Syndicat général des Côtes du Rhône, Inter-Rhône, Comité Interprofessionnel des Vins de Provence, Charte intercommunale des Coteaux de l'Orb et du Vernazobres, Réseau associatif des Villes du Vin (RAVIVIN), Fédération Nationale des Gîtes de France et l'**Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV)**.

SIEGE

Le siège social de la fédération sera au siège de la CNAOC : 12 rue Sainte ANNE - 75001 Paris . Le siège administratif se voudra quant à lui itinérant, puisque l'équipe

administrative qui gèrera et dirigera la fédération sera celle du Syndicat d'Appellation dont le Président sera élu Président de la Fédération pendant 2 ans. Pour les 2 premières années, le siège administratif sera celui du Syndicat général de l'AOC Corbières au Château de Boutenac – 11200 Boutenac.

Qu'est-ce que le Tourisme de Terroir ®

C'est la mise en produit touristique dans un tourisme d'appellation à forte identité et d'une offre qualifiée et valorisée issue des vecteurs identitaires de la destination touristique. Le territoire, véritable pôle de développement touristique doit s'appuyer sur trois grands points qui définissent son identité, son originalité, son caractère unique : *les paysages culturels, les savoir-faire locaux* dont la culture du vin est l'une des plus brillantes expressions. De même que les spécialités et les traditions locales gastronomiques, les us et les coutumes ainsi que les fêtes traditionnelles, et *le patrimoine historique et vernaculaire*.

Tous ces éléments identitaires mis aux produits touristiques facilitent une synergie entre des prestataires locaux volontaires, formés de manière transversale qui apportent une plus value et une cohérence globale au territoire tout en participant à la mise en valeur de celui-ci afin de :

- 1- **Garantir l'origine de ce tourisme d'appellation d'origine** par la découverte touristique du terroir et des caractéristiques de ses villes, de ses paysages, de ses patrimoines, de ses savoir-faire, de ses spécialités et traditions, de son identité, de son intérêt culturel et de ces prestataires (7 filières: Vignerons, Restaurateurs, Artisans d'art, propriétaires de gîtes, de chambres d'hôtes, d'hôtels, de campings, Offices de Tourisme, Sites Touristiques et Producteurs Agroalimentaires)
- 2- **Garantir la qualité des prestations touristiques et créer un réseau de prestataires qualifiés** : tous les prestataires touristiques doivent s'engager à respecter des chartes de qualité mises en place par filière, et en concertation entre les institutions, les professionnels et les acteurs locaux, pour garantir un accueil de qualité. Elles vont permettre de définir le niveau de labellisation du prestataire. Une équipe de qualificateurs travaille à temps plein pour contrôler le bon fonctionnement du réseau et inciter les prestataires à s'engager encore plus dans l'animation du territoire et la recherche de la qualité. Notre objectif est de pouvoir garantir notre réseau à 100 % pour permettre aux touristes de passer un séjour sans problèmes ou mauvais souvenirs.
- 3- **Protéger durablement l'environnement** : protéger durablement son environnement, c'est garantir un territoire préservé pour les générations futures et donc son "Tourisme de Terroir" : c'est l'un des éléments clef du tourisme de terroir.

Ce programme ne peut être viable que si nous respectons la promesse faite à notre clientèle touristique : des prestations de qualité faites par des ‘‘gens d’ici’’ ambassadeurs de leur territoire, respectueux de leur identité, de leur culture et de leur environnement. Les chartes qualités et les niveaux de labellisation sont le fondement même de la crédibilité de l’offre « Tourisme de Terroir® ».

Vers une marque nationale

Le programme de développement territorial durable et coordonné ‘‘Tourisme de Terroir’’ dans sa conception, est bien sûr déclinable aux autres territoires.

Plus qu’un développement à court ou moyen terme, c’est le long terme que nous devons construire. Par cela nous devons inscrire notre stratégie dans une démarche collective nationale, où les vignerons mais aussi tous les acteurs locaux et les institutions doivent collaborer. C’est ce que nous vous proposons en créant désormais ensemble la « Fédération Nationale du Tourisme de Terroir® ».

La marque Tourisme de Terroir ® a été déposée à l’INPI par le Syndicat Général de l’AOC Corbières dès le début des travaux et le concept en droit d’auteur par la MIT enrichis du label territorial européen « Villes et terroirs, Patrimoine, Phare de la Méditerranée ®» dans le cadre d’un programme européen INTERREG pour s’assurer une protection au niveau national et européen.

Les patrimoines du Tourisme de Terroir souhaite devenir désormais une marque de qualité et non pas un label, puisque dans sa démarche il s’appuie sur des labels existants (Gîtes de France, Clévacances, restaurateurs de France, Vins et produits AOC, Bienvenue à la Ferme.....). Le collectif Tourisme de Terroir souhaite obtenir une reconnaissance nationale de sa démarche auprès des institutionnels notamment auprès des ministères de tutelle. Les statuts de la Fédération nationale sont en cours de création.

Cette fédération permettrait de regrouper les différents territoires volontaires à cette démarche autour d’une même éthique inscrite dans les chartes de qualité Tourisme de Terroir.

Les candidats à cette démarche seraient représentés par des villes liées à leur territoire d’appellation d’origine. Un expert effectuerait sur ce territoire une évaluation des acquis et les

préconisations des actions à mettre en œuvre par rapport aux exigences de la marque en devenir. Pour ceux qui le souhaiteraient, la possibilité d'aller au-delà de cette première expertise leur serait proposée dans le but d'une amélioration de la structuration de leur pôle touristique. Une expertise serait reconduite sur chaque territoire tous les trois ans afin d'établir une photographie du territoire, d'évaluer les objectifs atteints et de mesurer les évolutions qualitatives et quantitatives.

Un comité d'agrément ou comité de gestion et d'attribution de la marque se réunirait une fois par an afin de valider les nouveaux adhérents.

Pourquoi le « Tourisme de Terroir »

Ce programme « Tourisme de terroir » permet de **développer la basse et la moyenne saison** touristique, d'allonger la saison touristique dans le temps, mais aussi dans l'espace (pas seulement sur la partie littorale ou autour des villes, mais sur toute l'aire d'appellation). Il cherche à **développer qualitativement la haute saison**, et s'assurer d'une meilleure répartition de la consommation sur l'ensemble du territoire afin **d'augmenter les ventes**, concernant l'hébergement, la restauration et bien sûr tout ce qui est vente directe chez le producteur et le vigneron. Il permet également de **réapprendre, retranscrire et diffuser sa culture** afin d'apporter un complément de connaissance sur l'identité du territoire, autour de différents axes tels que le patrimoine identitaire, le discours du vin, le goût, les paysages... Afin ce programme est surtout la certitude de **bénéficier d'un réseau sûr et solidaire** : un tourisme de qualité.

La fédération « Tourisme de Terroir » concrétise :

- un **tourisme fédérateur** d'un réseau d'acteurs locaux, une inter-filière professionnelle qui s'engagerait dans un développement concerté de qualité (vigneron, restaurant, hébergeur...)
- la possibilité de création de **circuits transrégionaux et transnationaux** favorisant les renvois de clientèles
- un **outil de différenciation** entre des territoires producteurs de vin et de produits du terroir d'appellation d'origine
- de nouvelles relations entre ville, station, campagne par la mise en œuvre **d'une stratégie de développement coordonnée** concrétisée par une offre touristique différente
- Une éthique : **le développement durable**, un véritable équilibre entre les activités économiques et la préservation de l'environnement, le respect des traditions et des

cultures locales garanties par des chartes de qualités et un guide méthodologique certifiés
« Tourisme de Terroir® »

- Des **fêtes et des événements**, faits pour construire de façon conviviale l'identité territoriale de la destination et sa notoriété
- Un **nouveau tourisme** qui puise son originalité et ses offres dans ces vecteurs identitaires qui rend la destination unique et de qualité : son patrimoine historique, ses savoir-faire et traditions locales dont les vins d'appellation d'origine en sont le plus brillant exemple et ses paysages culturels

Des territoires français déjà engagés

Cette initiative est dorénavant et déjà mise en place sur les territoires :

- des Corbières avec l'association Tourisme Vigneron en Corbières Méditerranée et le syndicat général de l'AOC Corbières et Fitou et les Gîtes de France
- en Minervois avec le syndicat général de l'AOC Minervois, et les différentes agences de développement du territoire
- la Charte intercommunale des coteaux de l'Orb et du Vernazobres avec les appellations de Saint Chinian et Faugères

Tourisme de Terroir en Méditerranée® est désormais aussi une agence réceptive fondée par les gestionnaires des territoires d'AOC Corbières, Fitou, Minervois et les principales agences de voyages de l'Aude. Elle a pour mission la création de séjours touristiques sélectionnant exclusivement des prestataires qualifiés par Tourisme de Terroir®.

La réalisation de deux projets internationaux dans le cadre des Programmes d'Initiative Communautaire INTERREG confirme cette tendance

- la Région Languedoc Roussillon, chef de file européen du programme méditerranéen,
- l'Agence de haute Corse Développement avec l'appellation de Patrimonio,
- l'Aquitaine, chef de file du programme européen avec les AOC de Bergerac, Bordeaux...,
- le syndicat des Côtes du Rhône et Inter-Rhône et la ville d'Avignon,
- la communauté de commune de la Côte Vermeille avec les appellations Banyuls et Collioure
- la ville de Narbonne et le Syndicat de l'AOC Corbières

Aujourd'hui, suite à l'adhésion de la CNAOC lors de son congrès annuel en mai dernier, plusieurs territoires d'appellation ont adhéré à cette démarche :

- La Fédération viticole de l'Anjou
- Limoux
- Fédération Régionale du Sud Ouest
- Union viticole Sancerroise
- Le Cabardès...

Cette fédération d'acteurs et de l'AOC Corbières qui a initié l'idée de regrouper toutes les forces vives d'un territoire pour proposer une offre touristique complète, est revenu tout d'abord sur ce qu'est le tourisme de terroir. L'objectif est de mettre en place un outil fédérateur qui doit devenir le pilote de toutes les filières dans un même territoire. C'est une approche pédagogique, à la disposition des professionnels de la viticulture et de ceux du tourisme qui vont se rencontrer pour bâtir ensemble un développement territorial économique. Le tourisme de terroir est une démarche lancée vers la fin des années 90 pour marier le tourisme et les éléments identitaires d'appellation d'origine contrôlée d'un territoire qui sont les paysages, les cultures, les patrimoines, les savoir-faire locaux, les outils, les techniques, l'histoire, les hommes et les produits. Ces éléments sont associés à des prestations touristiques de professionnels, engagés et formés notamment à garantir l'origine par la découverte du terroir touristique et à assurer la qualité des prestations. C'est en quelque sorte la synergie de l'agritourisme, du tourisme rural, du tourisme vert et du tourisme vigneron. Ce tourisme de terroir s'adresse à toutes les organisations professionnelles et au public, l'idée étant de capter les touristes, en saison et hors saison. En améliorant le niveau qualitatif de l'accueil et en multipliant les offres construites, il s'agit de sortir d'un tourisme de masse pour capter l'attention du touriste et partager avec lui les valeurs patrimoniales d'un même territoire. Le tourisme de terroir est une opportunité pour proposer une offre de distraction la plus large possible afin de faire venir les familles et de les garder quelques jours sur place. Bien accueillies, occupées par diverses activités, elles pourront mieux découvrir toutes les richesses du territoire dont le vin fait partie. Rentrées à la maison, elles pourront en parler, inciter leurs proches à venir quelques jours et même leur faire partager quelques uns des produits commercialisés.

Il faut travailler avec les professionnels de l'hébergement, restaurateurs, gîtes ruraux, hôteliers et avec tous les producteurs de l'agroalimentaire les oléiculteurs, les apiculteurs,... bref avec l'ensemble des acteurs locaux.

Aujourd'hui Corbières se veut la référence nationale et notre bilan d'activités montre bien que ce tourisme de terroir a permis d'émanciper les acteurs locaux, de faire qu'ils travaillent ensemble dans une approche de développement durable coordonné

au niveau local». D'une cinquantaine de caveaux au départ, les adhérents sont aujourd'hui 400, tous métiers confondus.

Depuis Vinexpo 2003, J-M Sanchis réalise une sorte de croisade dans les régions et les appellations, pour les inciter à mettre en place un pacte territorial de croissance comme Corbières l'a réalisé avec une ville (Narbonne), une région comme le Languedoc-Roussillon et les acteurs locaux pour un développement territorial durable coordonné. Des contacts sont noués également à l'international pour offrir une définition juridique au tourisme de terroir, lors d'une rencontre avec l'Espagne et l'Italie pendant «Dius a vol » 2003, Festival des terroirs de la Méditerranée. Présent aux côtés de J-M Sanchis pour la conférence de presse, Jean-Pierre Van Ruyskensvelde, directeur du Développement rural durable de l'agriculture de la forêt et de la pêche au Conseil régional Languedoc-Roussillon, cite en exemple le travail réalisé par Corbières pour construire un produit de tourisme de terroir autour de toutes les richesses du territoire, touristiques et gastronomiques. Il rappelle que plusieurs actions sont soutenues par la Région Languedoc-Roussillon comme les 500 relais tourisme vigneron pour favoriser le développement du tourisme de terroir. Au premier janvier 2005, la décentralisation sera effective et, au plus vite, les acteurs du développement doivent être aussi les acteurs de l'aménagement du territoire. Le défi, d'ici là est de construire une offre touristique complète et complémentaire dans une approche territoriale coordonnée. C'est désormais indispensable pour répondre aux exigences européennes en matière de subvention. D'autant que la vigne, le vin et les autres richesses du terroir comme la nature, le patrimoine et les hommes, présentés ensemble, peuvent décider plus de touristes à venir. Le Comité régional du tourisme en est persuadé, lui qui est allé récemment à Londres pour un salon de produits touristiques en emmenant quelques vins et d'autres produits de la gastronomie régionale pour mieux emporter la décision auprès des professionnels du tourisme et des touristes eux mêmes.

Partenaires membres associés à la Fédération nationale du Tourisme de Terroir®

